

# Séance régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

## Gouvernance et affaires corporatives

### REDDITION DE COMPTES 2017-2018 DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI)

Les administrateurs ont pris acte de la reddition de comptes, des enjeux prioritaires et des recommandations du CUCI en vue de les acheminer au MSSS avant le 30 septembre 2018. Comme la loi le stipule, le CUCI doit déposer sa reddition de comptes au CA de l'établissement avant le 31 mai de chaque année. Au plus tard le 30 septembre suivant, le CA transmet au MSSS cette reddition de comptes ainsi que la description des suivis qu'il a accordés ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention par le CUCI.

### ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ (EGI) 2018-2019

L'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019, qui traduit les attentes que doit satisfaire le CISSS à l'égard de son offre de service, a été approuvée par les membres du conseil d'administration. Ces attentes visent à répondre aux besoins de santé et de bien-être de la population, considérant les ressources humaines et financières mises à sa disposition. Voici les huit chapitres du document :

1. Le chapitre I fixe les termes, précise le but de l'entente, son objet, sa durée et indique les engagements du ministre de la Santé et des Services sociaux et du CISSS du Bas-Saint-Laurent;
2. Le chapitre II énumère les priorités des ministres (le ministre de la Santé et des Services sociaux et la ministre déléguée à la Réadaptation,

à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique) pour l'année en cours. Celles-ci réfèrent aux dossiers qui, au cours de l'année, devront être prioritaires afin de favoriser l'atteinte des objectifs prévus au Plan stratégique du MSSS 2015-2020;

3. Le chapitre III inventorie les attentes spécifiques, regroupées par objets de travail identifiés par le ministre, en lien avec les différents secteurs d'activités de l'établissement;
4. Le chapitre IV porte sur les objectifs établis par le présent document, notamment en lien avec le Plan stratégique du MSSS 2015-2020. Il énumère une liste d'indicateurs et identifie les résultats que le CISSS devra atteindre pour donner suite aux exigences ministérielles;
5. Le chapitre V expose les volets d'intervention déployés par le MSSS en matière de systèmes d'information unifiés;
6. Le chapitre VI précise l'engagement du CISSS : d'une part, son obligation à financer les services sur son territoire en fonction des crédits qui lui sont accordés et des objectifs de résultats fixés par le MSSS et, d'autre part, le respect de l'ensemble des règles régissant l'allocation budgétaire;
7. Le chapitre VII définit l'imputabilité du CISSS et les obligations relativement à la reddition de comptes;
8. Le chapitre VIII présente les dispositions particulières de l'EGI.

## Qualité, sécurité et performance

### **BILAN DE L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2017-2018**

Les administrateurs ont adopté le bilan annuel de l'atteinte des cibles et de la réalisation des attentes spécifiques du chapitre III et des indicateurs du chapitre IV. L'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018 comporte 21 livrables, dont deux ont été reportés à une autre financière par le MSSS. Les 19 autres livrables ont été transmis dans les délais. Au total, 16 livrables sur 19 ont été réalisés à 100 %.

## Affaires cliniques et médicales

### **NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE MÉDICALE DU GMF-U DE RIMOUSKI**

Suivant la démission de docteur Diane Comeau à son poste de directrice médicale du GMF-U, effective le 30 juin 2018, le processus de nomination de son remplaçant a été amorcé en respect des procédures universitaires. Le comité de sélection a retenu la candidature de docteur Isabelle Landry, laquelle assistait docteur Comeau dans sa tâche depuis un an. Puisque les consultations requises ont eu lieu avec les dirigeants universitaires et les médecins de l'établissement, les administrateurs ont approuvé cette nomination.

### **NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR MÉDICAL DU GMF-U DES BASQUES**

Le mandat du docteur Éric Lavoie à titre de directeur médical du GMF-U des Basques, qui arrivait à échéance, a été reconduit. Docteur Lavoie avait manifesté son intérêt à poursuivre ses fonctions à ce titre pour un quatrième mandat. Les consultations requises ont également eu lieu avec les dirigeants universitaires et les médecins de l'établissement.

### **CONTRAT DE SERVICE SAGE-FEMME**

Les membres du conseil d'administration ont entériné le contrat de service avec monsieur Louis Maltais, sage-femme. Ce contrat respecte l'entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des services sociaux. Il a pris effet le 13 juin et se terminera le 24 septembre prochain. Monsieur Maltais effectuera les remplacements de vacances des sages-femmes de la Maison des naissances Colette-Julien, à Mont-Joli, et pour combler un surcroît de travail. À noter que monsieur Maltais est le premier homme à œuvrer à titre de sage-femme au Bas-Saint-Laurent.

## **CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR L'ORGANISATION ET LES BONNES PRATIQUES EN RECHERCHE AU CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT**

Avec quelque 90 projets de recherche en cours, le CISSS doit assurer la conformité de ses activités de recherche. Pour ce faire, les membres du conseil d'administration ont adopté un Cadre réglementaire sur l'organisation et les bonnes pratiques en recherche conforme aux orientations ministérielles et cohérent avec la réalité de l'établissement.

Ce document a obtenu un large consensus dans l'organisation. Il a fait l'objet de consultations et de validations auprès du MSSS, du comité consultatif de la recherche, de la commissaire aux plaintes et à la qualité, du CECM, du CECIL, du comité exécutif du CMDP, ainsi que du comité d'éthique de la recherche (CER) du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Le document a également été adopté par le comité de direction lors de la rencontre du 23 mai 2018.

Par ailleurs, afin de consolider l'encadrement de la recherche et d'assurer la conformité de l'établissement à l'égard de ces activités, les administrateurs ont autorisé la signature, par le président du conseil, de la lettre de demande de désignation du CER du CISSS du Bas-Saint-Laurent pour l'application de l'article 21 du Code civil du Québec, ceci afin que l'établissement dispose d'une infrastructure de recherche permettant de répondre aux exigences normatives et de permettre au CER d'assumer pleinement son rôle de suivi et de conseil en éthique de la recherche. Enfin, ils ont renouvelé le mandat des membres au CER et nommé de nouveaux membres, puis adopté le rapport annuel 2017-2018 du comité.

## Affaires financières, matérielles, informationnelles et ressources humaines

### **ÉTATS FINANCIERS**

La directrice des ressources financières du CISSS du Bas-Saint-Laurent a présenté aux administrateurs le rapport financier annuel au 31 mars 2018, qu'ils ont adopté. Ils ont également affecté une somme de 45 853 \$ au solde de fonds d'exploitation pour couvrir le coût des projets identifiés par le Comité des usagers du Centre intégré.

La Loi sur les services de santé et des services sociaux prévoit qu'un rapport financier annuel vérifié par un auditeur indépendant soit déposé au conseil d'administration des établissements pour adoption et transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux.

La firme Mallette, qui a procédé à l'audit, a produit un rapport sans réserve sur les unités de mesure et sur les heures travaillées et rémunérées et n'a effectué aucun ajustement aux états financiers. Les administrateurs ont d'ailleurs déposé une motion de félicitations à l'égard de l'équipe de la Direction des ressources financières pour son excellent travail.

#### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Les administrateurs ont donné leur autorisation à l'acquisition, par le CISSS du Bas-Saint-Laurent, d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation du Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de Rivière-du-Loup. Le 15 décembre 2015, le ministre de la Santé et des Services sociaux permettait au CISSS de procéder aux travaux relatifs au projet d'agrandissement et de rénovation de la Villa Fraserville (aujourd'hui le Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de Rivière-du-Loup) pour un coût de projet maximal autorisé de 18 391 000 \$. Dans le cadre des travaux, il sera nécessaire de reconfigurer les accès au bâtiment, ce qui nécessite un empiètement sur une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup.

#### **RÉPARTITION ET INDEXATION DE L'ENVELOPPE RÉGIONALE BUDGÉTAIRE 2018-2019 DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE**

Les administrateurs ont approuvé la répartition et l'indexation de l'enveloppe régionale budgétaire 2018-2019 des subventions versées aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale.

Dans le cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), les subventions de tous les organismes communautaires sont indexées selon le taux accordé par le ministère des Finances. Le CISSS du Bas-Saint-Laurent s'engage donc à appliquer et à verser intégralement cette indexation en fonction des sommes qui lui sont allouées à cet effet. Par conséquent, l'indexation allouée à l'enveloppe des coûts de programmes 2018-2019 par le MSSS sera versée à l'ensemble des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale sur la base d'une indexation de 1,6 %.

Lors de la confirmation du taux d'indexation de 1,6 % en 2018-2019 par le MSSS, un montant de 294 798 \$ a été identifié comme enveloppe additionnelle pour les coûts de programmes spécifiquement attribuables aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale.

PROCHAINE SÉANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 19 septembre 2018  
À Notre-Dame-du-Lac

POUR TOUTE INFORMATION  
418 727-4504  
sylvie.lamontagne.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca